



EXTRAIT N°57/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Date de la
convocation :
Le 08 juillet 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan.

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe,

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, M. ARETO Joseph, M ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, M. MELINARD Quincy, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond (procuration à M ADELAIDE Michel), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane, (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. ADELE Lionel, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. SAINT-HONORE Laurent(procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence), Mme LAMARTINIERE Nadine, (procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence),

ABSENTS NON-EXCUSES : M. THELESTE Johan, Mme COSTIER Luciane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Victor VALAYE (DIRFIN), Mme Audray LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°104 DU 27/11/2023 PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT CHARGE DE MISSION
ENVIRONNEMENT**

Le Maire expose :

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-24, L.332-25 et L.332-26 ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;
- Considérant la délibération n°39/2023 relative aux demandes de subventions pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de missions environnement, approuvant le projet et le plan de financement présenté et autorisant le Maire à engager les démarches de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant ;
- Considérant que, par délibération en date du 27/11/2023, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet ; que cet emploi avait été rattaché au grade de rédacteur territorial, alors que les fonctions exercées relèvent de la filière technique et correspondent au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ; qu'il convient, en conséquence, d'abroger et de remplacer cette délibération pour l'avenir afin de régulariser le grade correspondant à l'emploi créé, conformément à l'obligation faite à l'organe délibérant de préciser le ou les grades correspondant à l'emploi créé (article L.313-1 du Code général de la fonction publique) ;
- Considérant qu'un agent a été recruté sur cet emploi du 1er février 2024 au 22 janvier 2025, date à laquelle il a mis fin à ses fonctions par démission ;
- Considérant qu'une procédure de recrutement a ensuite été engagée, sans permettre de pourvoir durablement l'emploi ;
- Considérant que la remontée du Centre de Gestion conduit la collectivité à régulariser la délibération initiale et à relancer le recrutement sur des bases conformes aux fonctions réellement exercées ;
- Considérant que, depuis la délibération initiale, l'organisation interne de la collectivité a évolué, notamment s'agissant du rattachement administratif du pôle concerné ;
- Considérant que le dossier de financement auprès de l'ADEME n'est pas clôturé et que le poste demeure susceptible d'être financé dans ce cadre, dans la limite des crédits notifiés et des dépenses éligibles.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

CONTEXTE :

Le pôle Environnement et Développement Durable a été créé en début d'année 2022 afin de structurer et de développer les actions de la Ville en matière de transition écologique, d'économie circulaire, de valorisation des déchets, d'autonomie alimentaire et de sensibilisation du public.

Depuis sa création, ce pôle a permis la mise en œuvre de plusieurs actions fortes, notamment :

- deux jardins partagés expérimentaux au bourg de Saint-Joseph ;
- des ateliers en lien avec la transition écologique et l'autonomie alimentaire, tels que le jardinage, le compostage et des ateliers culinaires ;
- des stands de sensibilisation du grand public sur les thématiques du développement durable, en partenariat avec différents acteurs institutionnels, associatifs et éco-organismes, tels que l'association Zéro Déchet Martinique, Entreprises & Environnement, Eco Mobil, etc.

Malgré l'avancée des actions engagées, le suivi opérationnel, administratif et financier des projets demeure contraint par les moyens humains disponibles. Les enjeux liés à la réduction des déchets, à la valorisation des biodéchets, à la lutte contre les dépôts sauvages, aux véhicules hors d'usage et à l'accompagnement des initiatives locales nécessitent un renfort dédié.

Un premier recrutement est intervenu sur cet emploi à compter du 1er février 2024. L'agent recruté a toutefois démissionné, mettant fin à ses fonctions le 22 janvier 2025. Une nouvelle procédure de recrutement a ensuite été engagée, sans permettre de pourvoir durablement le poste.

Par ailleurs, la publication de l'emploi a fait apparaître une incohérence entre le grade initialement mentionné dans la délibération et la nature réelle des missions confiées. Les fonctions exercées relèvent en effet de la filière technique et correspondent au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abroger et de remplacer, pour l'avenir, la délibération du 27 novembre 2023, afin de régulariser la création de l'emploi non permanent et de permettre la relance du recrutement dans des conditions conformes à la réglementation.

PERSPECTIVE :

La Ville souhaite poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la transition écologique, notamment par le développement de la valorisation des biodéchets au sein des écoles, auprès des agriculteurs et plus largement sur l'ensemble du territoire communal.

Elle entend également poursuivre ses actions en matière de sensibilisation, de réduction des déchets, de réparation, de tri, de valorisation des ressources, ainsi que d'accompagnement des acteurs locaux porteurs de projets.

Les problématiques de véhicules hors d'usage, de dépôts sauvages et d'électroménagers abandonnés demeurent particulièrement présentes sur le territoire communal. Dans ce cadre, la Ville souhaite faire preuve d'innovation et de rigueur dans la mise en œuvre de solutions adaptées, en lien avec les partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Différents acteurs associatifs sollicitent régulièrement la collectivité pour la mise en place d'éco-lieux, de zones de compostage, de jardins partagés ou de projets pouvant évoluer vers l'agro-transformation, notamment en lien avec le pôle agro-

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

transformation Choco-Choisy. La Ville souhaite donc poursuivre l'accompagnement de ces initiatives et favoriser les synergies locales autour de la transition écologique.

Ce projet porte principalement sur des actions de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau et d'accompagnement de publics diversifiés. Compte tenu des perspectives à venir, la Ville souhaite également jouer un rôle moteur dans l'émergence de projets, de partenariats et, le cas échéant, de nouvelles activités autour de l'économie circulaire et de l'environnement.

Le plan de financement afférent au recrutement de ce chargé de mission, présenté lors du Conseil Municipal de juillet 2023, a permis de solliciter l'ADEME. Une subvention de 87 243,80 € pour deux ans a été notifiée en octobre 2023, dont 84 634,00 € prévus pour le recrutement de cet agent. Le dossier n'étant pas clôturé, le poste demeure susceptible d'être financé dans ce cadre, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et des crédits disponibles.

PROFIL DU POSTE :

Le chargé de mission environnement aura notamment pour missions de :

- Proposer, rédiger et suivre les dossiers de projets, notamment les dossiers de financement ;
- Mettre en place, en lien avec les partenaires compétents, des sites de compostage et assurer le suivi des actions de valorisation des biodéchets ;
- Identifier, solliciter et fédérer les partenaires institutionnels, associatifs et économiques ;
- Accompagner les acteurs locaux porteurs de projets environnementaux ;
- Participer à la conception, à l'organisation et à l'animation d'ateliers ou d'actions de sensibilisation sur les thématiques de l'économie circulaire, du changement climatique, de la transition énergétique et de l'alimentation durable ;
- Coorganiser des événements de sensibilisation à destination du grand public, des scolaires, des associations et des acteurs du territoire ;
- Assurer le suivi administratif, technique et financier des actions confiées ;
- Contribuer à l'évaluation des actions menées au regard des objectifs fixés.

PROJET OU OPERATION IDENTIFIEE :

Le contrat de projet aura pour objet la conduite et le suivi du projet communal de transition écologique, d'économie circulaire et de valorisation des déchets, comprenant notamment :

- Le développement de la valorisation des biodéchets, notamment au sein des écoles, auprès des agriculteurs et sur le territoire communal ;
- La mise en place et le suivi de sites de compostage et d'actions de sensibilisation associées ;
- L'accompagnement des associations, porteurs de projets et partenaires locaux intervenant dans les domaines de l'environnement, de l'économie circulaire, du compostage, du jardinage, de l'alimentation durable et de l'agro-transformation ;
- Le montage, le suivi administratif, technique et financier des projets et dossiers de financement liés à ces actions ;

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

- L'organisation ou la co-organisation d'actions de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires, des associations et des acteurs du territoire ;
- Le développement de partenariats avec les institutions, associations, éco-organismes et acteurs économiques concernés ;
- Le suivi des actions liées à la réduction des déchets, aux dépôts sauvages, aux véhicules hors d'usage et à la valorisation des ressources.

La réalisation du projet sera appréciée au regard d'indicateurs de suivi tels que le nombre de projets accompagnés ou financés, le nombre de sites de compostage créés ou suivis, le nombre d'actions de sensibilisation organisées, le nombre de personnes sensibilisées, le nombre de partenariats formalisés, ainsi que l'état d'avancement des actions financées ou accompagnées dans le cadre du projet.

Un bilan pourra être établi au cours de l'exécution du contrat et à son terme afin d'apprécier l'avancement du projet, la réalisation des objectifs fixés et, le cas échéant, la nécessité de poursuivre ou d'adapter les actions engagées.

NIVEAU DE REMUNERATION :

Le poste sera positionné sur l'un des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en fonction du profil, des compétences et de l'expérience du candidat retenu.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de catégorie B, en fonction du grade de référence retenu, en tenant compte de la nature des fonctions exercées, du niveau de responsabilité, des qualifications détenues et de l'expérience professionnelle de la personne recrutée.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité, dans les conditions prévues par les délibérations applicables.

Le poste sera exercé à temps complet. Il pourra être pourvu par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet, conformément aux dispositions des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

.....
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER l'abrogation et le remplacement, pour l'avenir, de la délibération du 27 novembre 2023 relative à la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet ;

DE CREER un emploi non permanent de chargé de mission environnement, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet ;

DE RECRUTER un agent contractuel sur cet emploi, dans le cadre d'un contrat de projet, afin de conduire et suivre le projet communal de transition écologique, d'économie circulaire et de valorisation des déchets tel que défini ci-dessus, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20260716-57-2026-DE Date de télétransmission : 28/07/2026 Date de réception préfecture : 28/07/2026

DE FIXER la durée du contrat conformément aux dispositions applicables au contrat de projet, pour une durée minimale d'un an et dans la limite de six ans, l'échéance du contrat correspondant à la réalisation du projet ou de l'opération ;

DE FIXER la rémunération par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en tenant compte du profil, des compétences, de l'expérience professionnelle et du niveau de responsabilité de l'agent recruté ;

D'AUTORISER L'attribution du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité, dans les conditions prévues par les délibérations applicables ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal, sous réserve des financements mobilisables, notamment auprès de l'ADEME ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la publication de l'emploi, à engager la procédure de recrutement et à signer le contrat correspondant ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 16 juillet 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-57-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026